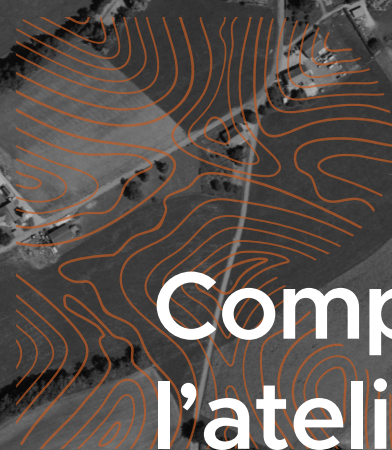




Compte-rendu de l'atelier participatif

COMMUNE DE SAVIGNY – VISION COMMUNALE,
LOGEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE ET
RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU FORUM

Compte-rendu, version 1.3 | 18 décembre 2025



PLANIFICATEURS DE
TERRITOIRES

Préface



Au travers de l'atelier participatif du 19 juin 2025, la Municipalité s'est donné deux objectifs. Il s'agissait d'une part de solliciter la population sur des propositions concrètes de projets de développement d'intérêt public. D'autre part, il s'agissait de faire réagir les participants sur les réflexions en cours portant sur l'avenir du territoire communal à l'horizon 2040, dans la perspective du lancement de la révision du plan d'affectation communal.

En ce qui concerne les projets communaux d'intérêt public, ceux-ci se caractérisent par une grande diversité de natures, d'échelles et d'échéances. Les échanges menés lors de l'atelier ont permis de mettre en évidence des points de convergence, mais également certaines divergences au sein de la population. Si un large consensus s'est dégagé sur plusieurs constats — tels que le besoin accru en logements adaptés pour les personnes âgées ou fragilisées, la nécessité de requalifier les abords du Forum et la traversée du centre de Savigny, ou encore l'importance d'une gestion cohérente des flux de mobilité — les réponses à apporter à ces enjeux ont suscité des avis contrastés. Les propositions formulées par les habitantes et habitants s'écartent parfois sensiblement des pistes envisagées par les urbanistes, spécialistes de la mobilité et la Municipalité, rendues possibles par des opportunités foncières.

S'agissant du second volet, relatif à l'aménagement du territoire dans son ensemble, les participantes et participants ont, dans leur grande majorité, exprimé leur adhésion aux constats et enjeux présentés par la Municipalité. Ces derniers concernaient principalement les dynamiques démographique et économique, l'adaptation nécessaire aux effets des changements climatiques, la préservation du paysage et de la biodiversité, ainsi que la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales du bâti existant. Les retours recueillis à cette occasion ont conforté la Municipalité dans la pertinence de ses orientations stratégiques et dans la poursuite du processus de révision du plan d'affectation communal (PACom), dont la mise en œuvre se poursuivra tout au long de l'année 2026.

À la lumière de ces constats, la Municipalité a estimé que certains projets, en particulier le réaménagement des espaces publics situés autour du Forum ainsi que le développement de logements destinés aux seniors, nécessitaient des approfondissements complémentaires, tant sur le plan technique que participatif. Dans cette perspective, la Municipalité a décidé, à ce stade, de concentrer ses efforts sur deux axes prioritaires : d'une part, la poursuite du projet de transformation de l'« Ancien rural », qui apportera des services supplémentaires à la population, et d'autre part, la révision du plan d'affectation communal, qui constituera un cadre de référence essentiel pour le développement futur du territoire de Savigny.

Chantal Weidmann Yenny
Syndique

Pour traiter : Repetti sàrl, Rue Industrielle 16, 1820 Montreux, info@repetti.ch



Table des matières

Présentation de l'atelier	3
1. Introduction	3
2. Contexte.....	4
Vision communale 2040	6
3. Démographie et emploi	7
3.1. Constats et enjeux	7
3.2. Vision communale.....	7
3.3. Votes et analyse.....	7
4. Adaptation aux changements climatiques.....	9
4.1. Constats et enjeux	9
4.2. Vision communale.....	9
4.3. Vote et analyse	9
5. Paysage et biodiversité	11
5.1. Constats et enjeux	11
5.2. Vision communale.....	11
5.3. Vote et analyse	11
6. Caractéristiques architecturales	13
6.1. Constats et enjeux	13
6.2. Vision communale.....	13
6.3. Vote et analyse	13
7. Mollie-Margot	15
8. Zone d'activité de la Claie-aux-Moines	17
Développements et espaces publics.....	19
9. Concept d'aménagement, Savigny centre.....	19
10. Logements d'utilité publique	22
11. Réaménagement de la place du Forum.....	25
12. Conclusion.....	27
Annexes.....	28

Présentation de l'atelier



L'atelier participatif, organisé dans le cadre de l'élaboration de la vision communale, a réuni une centaine de participantes et de participants le 19 juin 2025 à Savigny. La première partie de la séance a permis de préciser le cadre et les objectifs de la démarche, ainsi que de présenter les projets. La seconde partie a offert aux participantes et aux participants la possibilité de s'exprimer librement sur les projets et d'être force de proposition, par le biais de travaux de groupe

L'atelier a été présidé par une délégation municipale.

Il a été animé par deux bureaux d'urbanisme et de mobilité :

- Alexandre Repetti, Repetti Saràl
- Julien Audemars, Repetti Saràl
- Cédric Bachmann, Transitec

1. Introduction

La Syndique ouvre l'atelier.

Elle introduit la thématique de l'atelier : le plan d'extension et la police des constructions, ainsi que le plan des zones, sont en vigueur depuis 1981. Conformément à la législation, les plans d'affectations communaux doivent être révisés tous les 15 ans. La Municipalité envisage donc de réviser son plan et de l'adapter aux enjeux actuels de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, la Municipalité souhaite valoriser les terrains en zone affectée à des besoins publics, notamment pour répondre à un besoin en logements et en services pour seniors, identifié lors d'une étude précédente (Objectif logements Savigny, 2019). Finalement, la Municipalité souhaite aboutir à une solution pour le réaménagement de la place du Forum, qui a déjà fait l'objet de plusieurs études par le passé.

La Municipalité a donc lancé un mandat de vision stratégique pour clarifier les objectifs et orientations du développement à venir, avec un focus particulier sur les zones affectées à des besoins publics. Elle a mandaté un bureau d'urbanisme pour élaborer une vision communale, complété par des compétences spécifiques (spécialiste en mobilité, architecte et architecte-paysagiste).

Dans ce cadre, un atelier participatif est organisé avec les habitantes et habitants de Savigny qui souhaitent y participer. Il a pour objectif de présenter et mettre en discussion les orientations proposées pour l'avenir du territoire communal dans le cadre des projets de réaménagement du village et sur la révision du plan d'affectation communal à venir.

L'atelier a pour objet des thèmes généraux en lien avec l'aménagement du territoire :

- Démographie et emploi.
- Adaptation aux changements climatiques.
- Paysage et biodiversité.
- Typologies architecturales.



Ainsi que les développements communaux prévus à moyen et long terme :

- Zones d'activités et zones affectées à des besoins publics.
- Espaces publics et mobilité douce.
- Réaménagement autour du Forum.

Cet atelier vise à tenir compte au mieux des aspirations et attentes de la population dans le développement de la vision et des développements à venir.

La Syndique présente les différentes études régionales impliquant la commune de Savigny :

- Parkings d'échange pour voitures et vélos.
- Système régional de gestion des zones d'activités.
- Étude pilote sur les infrastructures sportives du haut du district Lavaux-Oron.
- Valorisation et protection de l'habitat historiquement dispersé du Jorat.

2. Contexte

Alexandre Repetti rappelle les objectifs de la vision communale : chercher à définir une vision cohérente de l'évolution du territoire communal, identifier les projets d'intérêts public à mettre en place, permettre de réexaminer les plans d'affectation en vigueur et d'assurer une coordination adéquate avec la stratégie communale et les projets de planification régionaux et intercommunaux. La vision communale se présentera sous la forme de cartes schématiques et de textes, déclinés en différentes mesures. Elle établira une feuille de route des travaux et études à entreprendre en vue de la révision du plan d'affectation communal (PACom).

Un bref rappel du contexte légal et des planifications supérieures est effectué par Alexandre Repetti. Il est notamment mentionné :

Les buts et objectifs de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et sa révision en 2014 :

- protéger les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, la forêt et le paysage ;
- orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée ;
- créer un milieu bâti compact ;
- créer et maintenir un milieu bâti favorable à l'exercice des activités économiques ;
- répartir judicieusement les lieux d'habitation et les lieux de travail et de les planifier en priorité sur des sites desservis de manière appropriée par les transports publics ;
- prendre les mesures propres à assurer une meilleure utilisation dans les zones à bâtir des friches, des surfaces sous-utilisées ou des possibilités de densification des surfaces de l'habitat ;
- ménager dans le milieu bâti des aires de verdure.

Le plan directeur cantonal (PDCn) :

- réaffecter les terrains excédant les besoins ou peu adéquats au développement ;
- densifier le territoire urbanisé ;
- mettre en valeur les réserves et les friches ;

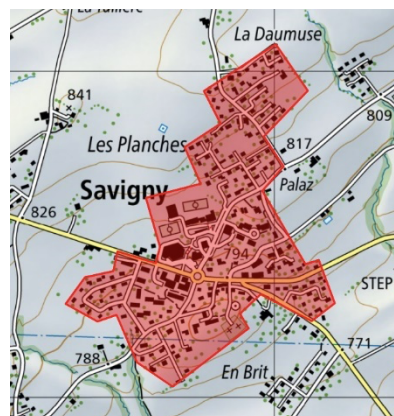


- permettre l'accueil de la population, dans un contexte de pénurie de logement sur le bassin lémanique.

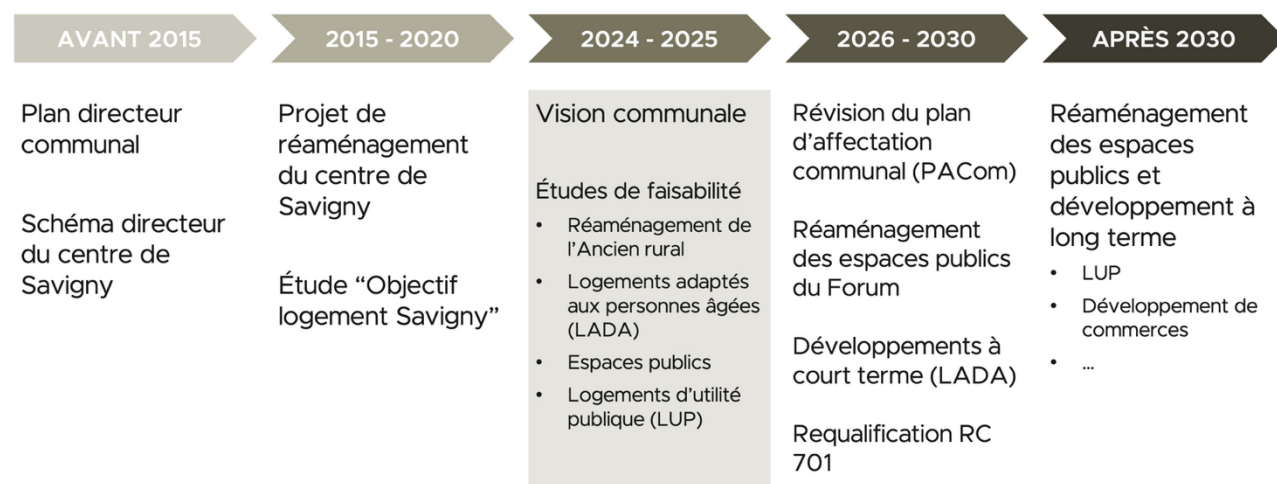
À la suite de la révision de la LAT, le PDCn et la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) vaudoise ont été adaptés, notamment en limitant les habitants supplémentaires (hors-centre : 0,75% par an de croissance annuelle depuis 2015 ; centres locaux : 1,5% de croissance annuelle depuis 2015) ; en fixant une densité minimale de 0,4 (80 habitants et emplois par ha) ; et en garantissant la disponibilité foncière des terrains.

La situation pour la commune de Savigny est la suivante :

Dans le centre, correspondant au village de Savigny (voir carte ci-contre), il serait possible de développer des droits à bâtir supplémentaires équivalents à une centaine d'habitants (5'000 m² de surface de plancher). Hors du centre, la commune est surdimensionnée et des dézonages seront probablement exigés.



Finalement, Alexandre Repetti présente les démarches entreprises par la Municipalité, ainsi que celles à venir, qui entourent la vision communale.



Information complémentaire

Au niveau du Canton de Vaud, il est utile de rappeler que le PDCn est actuellement en révision, de même que la LATC. Ces révisions pourront avoir quelques incidences sur le processus de révision du PACom vu que des modifications seront apportées au niveau du droit supérieur. La Municipalité a retardé à dessein le début du PACom afin d'intégrer ces éléments dans sa nouvelle planification.



Vision communale 2040



La vision est présentée aux participants. Après chaque thème, les participants ont la possibilité de se prononcer sur l'adéquation de la vision proposée avec leurs attentes grâce à un vote électronique simple et en direct. Dans la deuxième partie de l'atelier, les participants sont répartis par groupe d'environ 8 personnes afin de débattre et proposer des pistes d'améliorations pour les différentes thématiques.

Les éléments présentés et exposés ci-dessous sont ceux de la vision communale en cours d'élaboration. Les participants sont invités après chaque thème à évaluer la vision avec la question suivante : « La Commune a-t-elle bien pris en compte les enjeux liés à/aux [thème] ». Les répondants ont le choix entre les options suivantes : stratégie à revoir ; lacunes importantes ; adaptations raisonnables ; ajustements mineurs ; rien à dire. Les deux premiers choix sont considérés comme insatisfaisants, tandis que les trois derniers sont considérés comme satisfaisants à bons. Les résultats sont présentés sous la forme de graphiques en secteurs. Deux sujets particuliers, l'utilisation de la zone affectée à des besoins publics de Mollie-Margot et le développement de la zone d'activité de la Claie-aux-Moines font l'objet d'une participation électronique différente : les participants peuvent inscrire respectivement des suggestions d'utilisation ainsi que des points d'attention. Les résultats s'affichent en direct sous la forme de nuage de mots dont les redondances sont mises en évidence.

Dans la seconde partie de l'atelier, chaque groupe de huit personnes à la table se voit imposer deux thèmes : l'un concerne la vision générale, l'autre un des projets de développement. Chaque groupe peut ensuite se saisir librement d'un thème supplémentaire sur lequel il souhaite se prononcer. Les participants ont à leur disposition le document de la vision, dans sa version préliminaire, ainsi qu'un canevas de travail leur permettant d'indiquer les points forts de la proposition, les points faibles et des propositions d'améliorations.

Cette seconde partie permet ainsi de mieux comprendre les votes des participants. L'analyse qui suit rassemble les résultats des deux parties de l'atelier. De plus, des encadrés précisent la faisabilité technique des propositions ainsi que les références des différents documents ou études en lien avec la thématique.

3. Démographie et emploi

3.1. Constats et enjeux

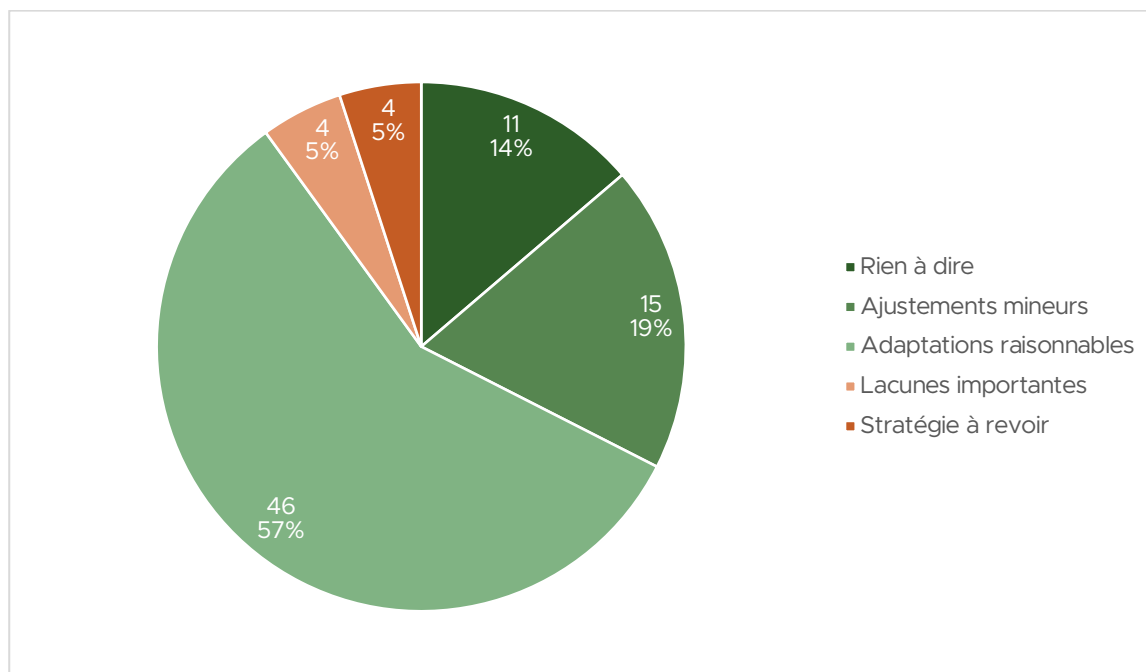
- Le nombre d'habitants et d'emplois est resté particulièrement stable durant les dix dernières années.
- Le ratio d'emplois par habitant (33 % à 35 %) est sensiblement plus faible que la moyenne cantonale (58 %), mais légèrement supérieur à celui du district de Lavaux-Oron (29 %). Il est celui d'une commune majoritairement résidentielle.
- La population âgée de 65 ans et plus a fortement augmenté en 20 ans pour atteindre 1/5e des habitants.
- La zone villa offre un potentiel d'accueil et de transformation pour autant que les seniors puissent accéder à des logements mieux adaptés (étude « Objectif logement Savigny », 2019).
- Des équipements médicaux sont également nécessaires.

3.2. Vision communale

- Maintenir le ratio d'emplois par habitant à 35 %.
- Adapter la zone villa aux enjeux démographiques et aux changements climatiques (rénovation énergétique, amélioration des aménagements extérieurs, etc.).
- Développer des logements adaptés (LADA), des services de la santé et des appartements à loyer abordable (LLA).

3.3. Votes et analyse

Participants au vote : 85 / 91. Thème imposé à 3 groupes. Thème choisi par 1 groupe supplémentaire.



Ce thème a suscité peu de réactions dans la seconde partie de l'atelier, confirmant ainsi l'adhésion des participants à la proposition des urbanistes. Les points forts qui ressortent sont l'encouragement à la rénovation du bâti ainsi que le maintien du ratio d'un emploi pour trois habitants.

Certains participants estiment que ce ratio, en dessous de la moyenne cantonale, pourrait conduire Savigny à devenir une « cité-dortoir » et plébiscitent des réflexions sur la démographie plus ambitieuse. En ce sens, les participants

Finalement, il faut relever que certains groupes dont ce thème leur était imposé, ont inscrit des réflexions sur le sujet plus précis des logements d'utilité publique (EMS, LADA).

Les participants se montrent d'une manière générale favorable aux intentions de la vision communale concernant la création de logements d'utilité publique, particulièrement de logements adaptés. Cependant, l'équilibre entre le nombre d'actifs et retraités doit rester un point d'attention pour la Commune.

Recommendations

- ## Documents

Objectif Logement Savigny, Rapport final, Version du 27 mai 2019, iConsulting SA

4. Adaptation aux changements climatiques

4.1. Constats et enjeux

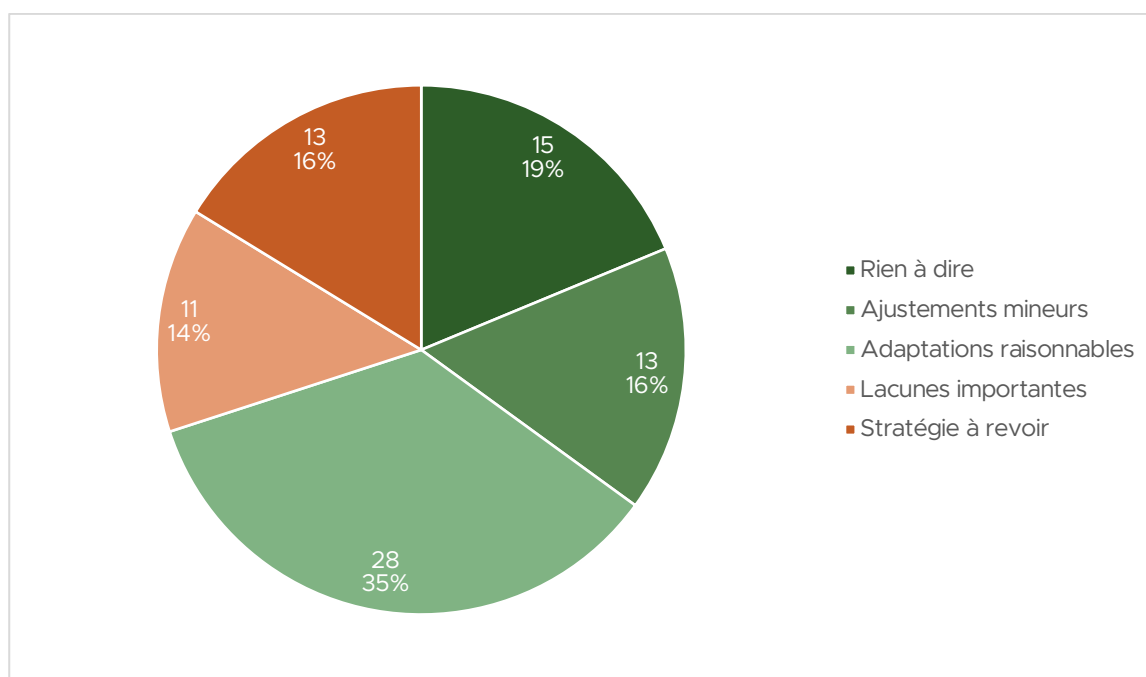
- Les températures les plus élevées se trouvent sur les sites les plus denses et imperméabilisés (Savigny centre, La Claie-aux-Moines, Eden-Roc).
- Les modélisations climatiques montrent une situation favorable en ce qui concerne les îlots de chaleur pour la plupart des espaces bâtis de la commune, hormis pour Savigny centre et La Claie-aux-Moines, dont les sols sont largement construits, imperméabilisés ou minéraux.

4.2. Vision communale

- Végétaliser les espaces publics et désimperméabiliser leurs sols dans la mesure du possible, afin de réduire le phénomène d'îlot de chaleur.
- Introduire des dispositions de police de construction afin de réduire les effets des changements climatiques (indice de végétalisation, limitation de l'imperméabilisation, notamment dans les périmètres denses et dans la zone d'activité).
- Maintenir les espaces verts et ouverts dont l'importance bioclimatique est importante.
- Planifier des points d'eau publics (rafraichissement et boisson).

4.3. Vote et analyse

Participants : 84 / 91. Thème imposé à 3 groupes. Ce thème n'a pas été retenu par un autre groupe.



Ce thème s'est révélé plus clivant, bien que 70% des participants jugent les propositions de la vision communale satisfaisantes à bonnes. Dans les 30% de personnes insatisfaites, il faut relever que certaines d'entre-elles jugent que les mesures proposées sont trop fortes, tandis que d'autres estiment qu'elles ne le sont pas assez. Certains participants considèrent que les mesures proposées relèvent du bon sens (point d'eau, sol perméables, points verts, favoriser la biodiversité, plantation d'arbres, système de récupération de l'eau de pluie, enrobé clair, etc.) alors que d'autres pensent que la commune bénéficie de larges surfaces agricoles et forestières qui répondent déjà à ces enjeux. Des craintes sont aussi soulevées par rapport à l'instauration de contraintes supplémentaires pour les privés alors que ces derniers prendraient déjà par eux-mêmes de telles mesures.

5. Paysage et biodiversité

5.1. Constats et enjeux

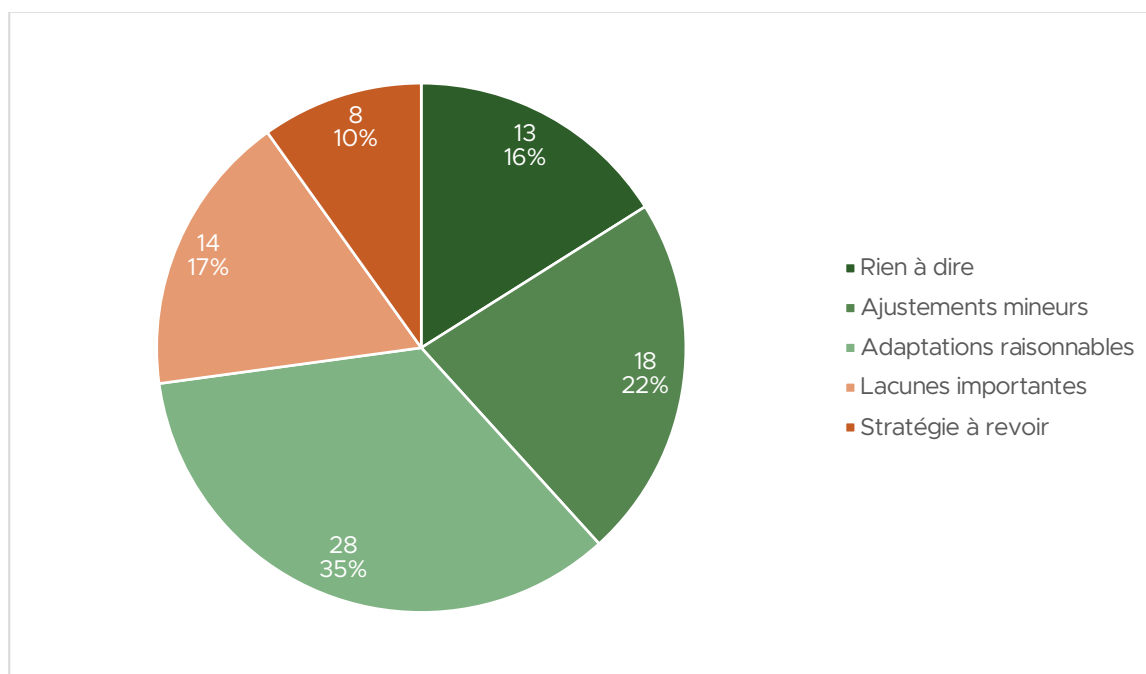
- Le paysage rural typique de la région est relativement bien préservé. Il est cependant mis à mal par endroit, à cause d'une séparation trop nette entre les parcelles résidentielles (villas) et les parcelles agricoles (franges urbaines hermétiques).
- La petite faune doit pouvoir se déplacer dans l'infrastructure écologique qui met en réseaux différents territoires d'intérêts biologiques prioritaires dans et autour de la commune (Claie-aux-Moines, Bois du Grand Jorat, Bois de la Ville).

5.2. Vision communale

- Valoriser le patrimoine rural et préserver l'identité du paysage.
- (Re)qualifier et mettre en valeur les transitions entre quartiers et espaces agricoles via des franges urbaines perméables, visuellement et physiquement.
- Valoriser les trames vertes (boisées) et bleues (liées aux cours d'eau) qui concourent à l'infrastructures écologique et à l'adaptation aux changements climatiques.
- Favoriser la biodiversité et la structuration paysagère par l'utilisation d'espèces végétales diversifiées et indigènes.
- Limiter l'imperméabilisation des sols dans les franges urbaines.

5.3. Vote et analyse

Participants : 85 / 91. Thème imposé à 3 groupes. Un de ces groupe a écarté ce thème.



Dans ses résultats, ce thème rejoint celui de l'adaptations aux changements climatiques. Plus de deux-tiers des répondants estiment que les propositions des urbanistes sont satisfaisantes à bonnes, tandis qu'un petit tiers les trouvent insatisfaisantes, à nouveau avec un clivage entre ceux qui jugent les propositions trop contraignantes, et ceux qui ne les jugent, au contraire, pas assez ambitieuses. Dans les participants satisfaits des propositions, certains

Les participants proposent que la Commune mette en place des mesures de désimperméabilisation des sols ainsi que d'arborisation, notamment dans les franges urbaines. Ces mesures concourraient à une valorisation de l'identité paysagère de la commune et une préservation du paysage, tout en favorisant la biodiversité. De plus, les participants souhaitent une valorisation des trames vertes et bleues sur l'ensemble du territoire communal. Pour eux, ces éléments paysagers ont en effet une grande importance dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que dans le renforcement de l'infrastructure écologique. Finalement, si certains participants estiment que la Commune devrait activement favoriser la biodiversité par l'utilisation d'espèces indigènes et diversifiées, d'autres estiment qu'elle devrait se cantonner à informer la population sur les plantes envahissantes, sans pour autant interdire d'espèces.

- Étude Paysage & Patrimoine, 2025, Esplanade Aménagement SA

6. Caractéristiques architecturales

6.1. Constats et enjeux

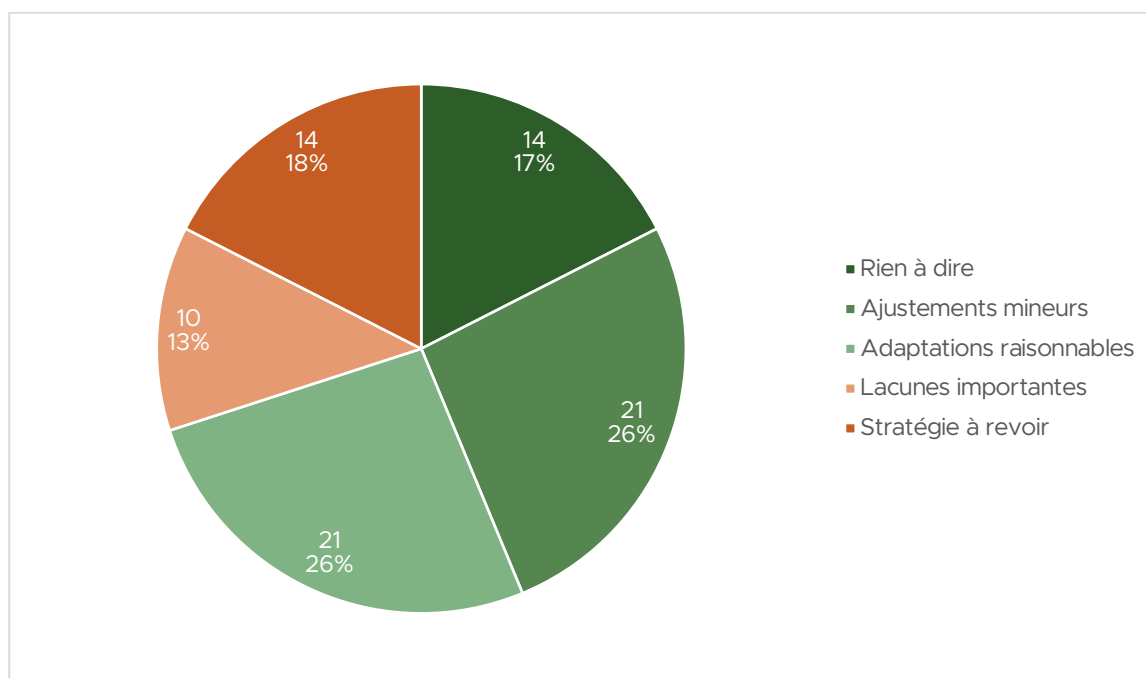
- Peu de contraintes liées au patrimoine bâti : pas de site ISOS ni de fiche régionale ou locale ; peu de bâtiments au recensement architectural ; peu de jardins historiques (cimetière et Cure seulement).
- Quelques bâtiments sont « d'intérêt local » (note 3) et « bien intégré » (note 4).
- Grande variété de typologies et de matérialités.
- Enjeu d'intégration des nouvelles constructions tout en permettant des réalisations contemporaines.
- Garantir la qualité architecturale des nouvelles constructions.

6.2. Vision communale

- Maintenir les caractéristiques architecturales des maisons villageoises (typologie, matérialité et teintes) dans les noyaux.
- Permettre des constructions contemporaines de qualité s'intégrant dans le paysage, notamment dans la zone de très faible densité (villa).

6.3. Vote et analyse

Participants : 82 / 91. Thème imposé à 3 groupes. Un de ces groupe a écarté ce thème.



Pour ce thème, environ un tiers d'insatisfaits pour deux tiers de satisfaits. À noter que, la proportion des personnes très satisfaites est plus importante que dans les trois thèmes précédents. Les participants adhèrent à la volonté communale de conserver un style architectural « villageois » dans certains secteurs tout en restant ouvert à la construction de bâtiments plus contemporains. Ces mesures permettraient de sauvegarder le « style savignolan » et maintenir une ambiance « villageoise ». Certains participants jugent cependant les propositions trop restrictives, notamment en ce qui concerne les teintes des façades qui seraient trop limitées. Les participants proposent de mettre en place des mesures

pour éviter les disparités architecturales, favoriser la « biodiversité architecturale » (murs/toitures végétalisés) ainsi que favoriser les énergies renouvelables (toitures solaires).

Commentaires

Les participants souhaitent un bon équilibre entre des règles de constructions qui permettent de maintenir un aspect villageois, tout en laissant une certaine liberté de choix pour les propriétaires privés. Le règlement des constructions devrait donc favoriser des plages relativement larges, plutôt que réduites, par exemple pour l'angle des toitures ou la teinte des façades. Il devrait aussi bien différencier les secteurs en fonction de leur relation à l'espace public, par exemple les bâtiments en front de rue dont les enjeux sont plus importants que dans les zones de villas.

Les urbanistes estiment par ailleurs que les murs végétaux, et dans une moindre mesure les toitures végétalisées, ont peu d'intérêt dans un contexte tel que celui des Savigny. En effet, ces aménagements peuvent nécessiter un surdimensionnement des structures et s'intègrent peu dans le contexte villageois traditionnel. En revanche, la désimperméabilisation des sols, notamment dans le domaine privé, offre un coût-bénéfice bien supérieur notamment dans la lutte contre les îlots de chaleur.

La situation est quelque peu différente dans la zone d'activité de la Claire-aux-Moines. Les importantes surfaces de sol imperméables nécessaires aux activités donnent de l'intérêt à des toitures plates végétalisées, d'autant plus si elles sont combinées avec des panneaux photovoltaïques. L'évapotranspiration des végétaux permet en effet de réduire la chaleur de la toiture et d'augmenter ainsi le rendement des panneaux solaires, tout en favorisant la végétalisation des surfaces.

Recommendations

- Introduire des dispositions de police de construction différenciée en fonction de la zone et de la situation lors de la révision du PACom

7. Mollie-Margot

Participants : 79 / 91. 156 mots proposés. Thème imposé à 2 groupes. Thème choisi par 2 groupes supplémentaires.

La commune dispose d'une petite zone affectée à des besoins publics à Mollie-Margot. Actuellement, cet espace est occupé par un petit parking et un pré. La Municipalité souhaite valoriser cet espace et demande aux participants quelle serait pour-eux la meilleure utilisation. Les participants sont invités à inscrire des termes qui composent un « nuage de mots » dont les redondances sont mises en avant.



À noter qu'après la séance, les mots inscrits avec des orthographes différentes ont été regroupés (par exemple : parking, parkings, place de parc, stationnement sont regroupés sous le terme « parking »). De même certaines propositions convergentes ont été regroupées sous un terme générique (par exemple : place de sport, street workout, piscine sont regroupés sous le terme « équipements sportifs »).

Les trois activités les plus plébiscitées restent : « place de jeux » (32), un « espace vert » (25), un « parking » (16). Les « commerces » (15) se placent en quatrième position. Les « logements » (12) apparaissent comme une demande relativement plébiscitée (nous avons rassemblé sous ce terme différentes propositions telles que « logements adaptés », « logements abordables » ou « EMS »). Finalement, les « équipements sportifs » (10) et le retour à l'« agriculture » (10) complètent les principaux choix.

Lors du travail de groupe dans la seconde partie de l'atelier, les quatre groupes qui ont travaillé sur ces thématiques n'ont pas apporté de nouvelles propositions d'activités pour la parcelle concernée, mais plutôt précisé les éléments ci-dessus. La thématique a par ailleurs été élargie en considérant l'ensemble de Mollie-Margot, notamment en ce qui concerne les points forts et faibles. Parmi les points forts, il est ressorti que Mollie-Margot est un « village sympathique », notamment avec son restaurant. De plus, les participants saluent la volonté de la Municipalité de réaliser quelque chose sur cette parcelle, plutôt que de la laisser dans son état actuel. Du côté des points faibles, les participants mentionnent la desserte en transports publics qui pourrait être améliorée, l'augmentation du trafic routier ainsi que l'utilisation des places de stationnement par des habitants des immeubles alentours, car gratuites contrairement à celles qui sont proposées par les gérances des immeubles. En ce sens, les groupes proposent notamment d'appliquer la même politique de stationnement qu'à Savigny centre. Une autre solution serait de supprimer le parking tout en conservant une place de dépose pour les parents amenant leurs enfants au bus scolaire.

Comme dans le nuage de mot, le thème de la place de jeux ou de l'espace vert revient particulièrement dans les propositions : espace pour les enfants, de rencontre, point d'eau, jeux, partie ombragée, etc. Finalement, la création de logements à loyer modéré et à nouveau mentionnée, tout comme le retour de la parcelle à l'agriculture. Mais il est également souhaité de laisser des places de stationnement.

Pour les urbanistes, la parcelle est tout à fait adaptée à la création d'un espace de jeu, de loisirs, de sport ou de délasserment tel que proposé par la majorité des participants. Cette utilisation convient par ailleurs à l'affectation actuelle de la zone.

L'affectation en zone agricole pourrait être possible avec un changement d'affectation à long terme.

- Développer un espace de loisir et de délasserment, végétalisé et arboré. Maintenir éventuellement quelques places de stationnement.
- Mobiliser un « urbanisme tactique » : éphémère et participatif, ce type d'aménagements temporaires permet de tester différentes solutions afin de déterminer celles qui sont réellement le plus utilisées par les citoyens.

- Étude de faisabilité LUP / LADA, 2025, Repetti Sàrl
- Plan directeur cantonal (PDCn), Canton de Vaud
- Lois sur l'aménagement du territoire (LAT et LATC)

8. Zone d'activité de la Claie-aux-Moines

Participants : 74 / 91. 144 mots proposés. Thème imposé à 2 groupes. Thème choisi par 2 groupes supplémentaires.

La commune disposera d'une zone d'activités agrandissable, faisant partie de la stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA), à la Claie-aux-Moines. De plus, la commune de Savigny a été retenue par le canton dans sa planification des interfaces de transports. Elle envisage donc de développer un parking d'échange à la Claie-aux-Moines en coordination avec le développement de la zone d'activités.

Les participants sont invités à inscrire des points d'attention pour le développement de la zone d'activités. Comme dans le thème précédent, les propositions des participants composent un « nuage de mots », qui a été retravaillé pour regrouper les propositions aux orthographes différentes ou s'inscrivant dans une même thématique.



La préoccupation principale qui ressort de cette analyse concerne le « trafic » (30) routier qui sera généré par les activités ainsi que par le parking d'échange. Dans ce trafic, on retrouve notamment celui des camions qui revient de manière relativement forte. La deuxième préoccupation est la « pollution » (26) qui serait générée. On peut encore mentionner le « bruit » (9) et en général la crainte de « nuisances » (76) supplémentaires sur l'homme, et dans une moindre mesure sur l'environnement, ainsi que la saturation des axes routiers.

Le « parking » (7) d'échange revient à plusieurs reprises, sans forcément que l'on puisse identifier si les participants y sont plutôt favorables ou non. Le travail de groupe permet de mieux comprendre ces votes : si deux groupes sont favorables à son implantation à la Claie-aux-Moines, un autre se questionne sur les intérêts de Savigny à accueillir une telle infrastructure, plutôt génératrice de nuisance pour la commune, au profit de Lausanne qui verra les siennes diminuer. De plus, certains participants questionnent l'implantation du parking d'échange à la Claie-aux-Moines et proposent une étude des flux afin de déterminer l'origine du trafic pendulaire. S'il provient principalement de Fribourg, certains participants estiment qu'il serait plus adapté de positionner le parking d'échange près de la STEP. Dans le cas contraire, le parking d'échange à la Claie-aux-Moines devrait trouver des synergies avec une éventuelle future Migros.

Ces thèmes du trafic et des nuisances reviennent encore dans les points faibles énoncés dans les groupes, notamment les problèmes de circulation au carrefour de la Claie-aux-Moines ainsi que l'utilisation du chemin des Gavarades afin d'éviter la route cantonale saturée.

Une majorité des participants souhaitent « développer » (16) la zone d'activités afin de favoriser l'emploi et les entreprises, notamment artisanales, tandis que d'autres souhaite plutôt la « réduire » (10), en lien avec les nuisances évoquées plus haut. L'« intégration paysagère » (4) de la zone est aussi un point d'attention pour quelques participants.

Comme cela a été évoqué plus haut, les participants soutiennent le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire communal. La zone d'activité de la Claise-aux-Moines remplit donc son rôle pour la population. Les participants ont cependant relevé des inquiétudes face aux nuisances supplémentaires que pourraient engendrer l'agrandissement de la zone d'activité. Il en va de même pour l'installation du parking d'échange à cet emplacement. Il faut cependant relever que la législation impose déjà des études d'impact sur l'environnement lors de l'implantation d'activités d'une certaine importance ainsi que des études sur les charges de trafic que pourraient générer une activité ou un parking. De plus, l'étude détaillée des flux a été effectuée dans le cadre de l'étude régionale des P+R et B+R.

- Maintenir et développer la zone d'activités.
- Prendre des mesures afin de limiter les nuisances générées par les activités ou le trafic supplémentaire.
- Veiller à l'intégration paysagère de la zone d'activité.

- Stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA), 2025, ABA Partenaires
- Parkings d'échange (P+R et B+R) du district Lavaux-Oron, Étude de planification, décembre 2022, RR&A SA - Ingénieurs-conseils en mobilité
-

Développements et espaces publics

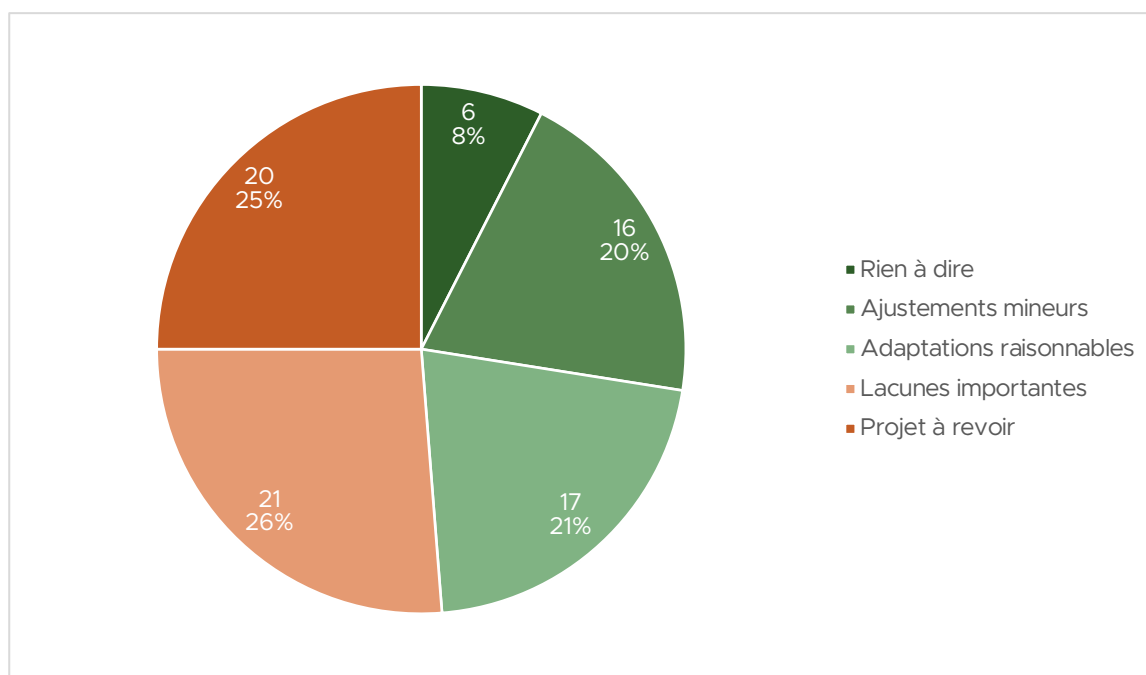
Les développements prévus par la Municipalité ainsi que les projets de réaménagement d'espaces publics sont présentés aux participants sous le même format que la vision. Trois thèmes sont abordés : le concept d'aménagement pour Savigny centre, qui propose une vision générale avec plusieurs étapes ; une étude de faisabilité sur le développement de logements d'utilité publique (LUP) ; une étude de faisabilité pour le réaménagement de la place du Forum. Les participants étaient invités à évaluer l'adéquation des propositions par un vote en direct, puis à proposer des améliorations lors du travail de groupe, en deuxième partie d'atelier.

9. Concept d'aménagement, Savigny centre

Le concept d'aménagement comprend trois volets. Le premier concerne la requalification et la mise en réseau des espaces publics, ainsi que la valorisation des cheminements et aménagement existants. L'objectif est de créer un axe fort de mobilité douce nord-sud, la promenade du Forum, qui relierait différentes places ou espaces publics.

Les développements futurs envisagés par la Municipalité s'intègrent dans ce système. Il s'agit, à court et moyen termes de : la requalification de l'Ancien rural et la création d'annexes, qui abriteraient des cabinets médicaux, une ludothèque, une salle de rythmique et un réfectoire scolaire ; une maison des générations, qui prendrait place sur le site de l'ancienne Coop provisoire, et qui accueilleraient des logements adaptés avec accompagnement (LADA), une maison de santé et un centre d'accueil temporaire (CAT) ; la requalification des traversées, notamment la RC 701. À long terme, les projets évoqués sont la requalification de la laiterie et ses abords ; l'entrée est de Savigny centre ; des logements d'utilité publique sur la parcelle n°196 ; le développement des parcelles n° 1232 et 9 au sud de la Maison de Commune ; la densification douce de la zone villa.

Participants : 82 / 91. Thème imposé à 3 groupes. Thème choisi par 1 groupe supplémentaire.



Lors des votes, le concept d'aménagement proposé est jugé satisfaisant par près de la moitié des participants (49%) tandis que dans l'autre moitié, un quart juge que le projet dans son ensemble est à revoir. Lors du travail de groupe, plusieurs propositions sont relevées comme positives par les participants, notamment la volonté de la Commune de créer des logements adaptés, des cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, de réaffecter l'Ancien rural, de développer la verdure ou encore de créer des logements à loyer abordable. Les participants questionnent cependant le choix des emplacements pour ces activités, notamment des logements adaptés au nord de la parcelle n°5. À cet endroit, ils empêcheraient tout développement futur de l'école et le cheminement vers le centre est jugé inadéquat pour les personnes à mobilité réduite, notamment en raison de la pente. Un groupe en particulier questionne l'absence de la prise en considération des enfants dans le concept d'aménagement. Selon lui, les établissements scolaires devraient être regroupés ; les routes et les trottoirs adaptés et sécurisés pour les enfants ; des places supplémentaires de crèche ou en UAPE devraient être créées. Ces mesures permettraient de valoriser les habitants de la commune, avant de vouloir en accueillir de nouveaux.

Les participants proposent de :

- positionner les logements adaptés et la maison de santé de manière plus accessible, sur la parcelle n° 196, à la place de la laiterie, de l'Ancien rural, de l'ancienne poste ou dans le bâtiment rural « Schumacher », ainsi que de regrouper tous les cabinets médicaux au centre ;
- agrandir les écoles, créer des mesures pour la sécurité aux abords et sur le chemin de l'école (dépose-minute, passage piétons à proximité des arrêts de bus ; dos d'âne et zone 30 km/h devant l'école pour réduire la vitesse des voitures) ;
- créer une zone d'ombre avec assise et vue sur le skatepark ;
- maintenir les places de parc devant la pharmacie.
- sécuriser la traversée de la route cantonale, notamment par une traversée sous la route ou une passerelle sur la route.

Lors des travaux de groupes, les participants ont principalement discuté des logements adaptés ainsi que du réaménagement de la place du Forum. Ces sujets font l'objet de descriptions détaillées plus loin et ne sont donc pas commentés ici.

Certains participants proposent de créer une traversée sous la route ou une passerelle au-dessus. Dans la situation du centre de Savigny, le coût-bénéfice d'une telle infrastructure n'est pas avantageux. En effet, ces infrastructures très onéreuses sont peu employées lorsque la chaussée se trouve au même niveau que les terrains avoisinants et lorsqu'il est possible de traverser la route (contrairement à une voie de chemin de fer, par exemple).

Recommendations

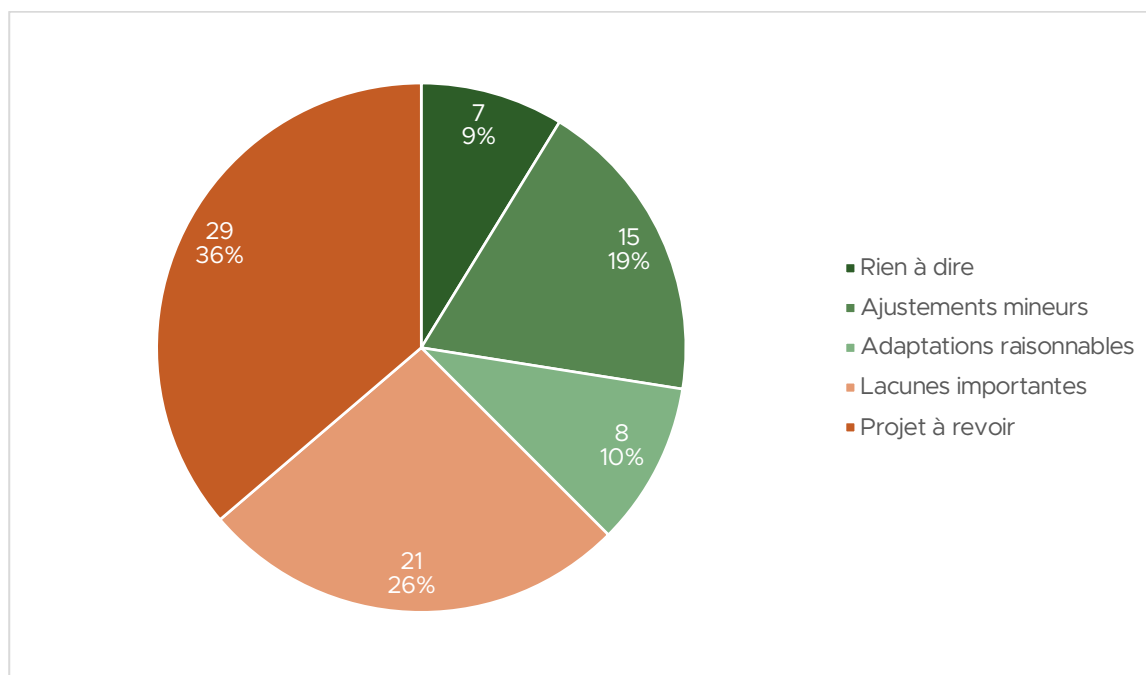
- Favoriser les mobilités actives en leur dédiant plus de place sur la chaussée (trottoirs larges, pistes cyclables), ce qui a pour effet de réduire la vitesse des véhicules motorisés.
- Mettre en place des revêtements de sols différenciés (couleurs, textures).
- Mettre en place du mobilier urbain et une arborisation à proximité de la chaussée.
- Éventuellement mettre en place des limitations de la vitesse, physique (ralentisseurs) ou réglementaire (zone 30 km/h) proche du périmètre scolaire.

10. Logements d'utilité publique

Les développements de logements proposés par la Commune ont pour objectifs de répondre aux besoins identifiés en lien avec la démographie (voir thème « démographie et emploi »), notamment offrir des logements adaptés aux besoins des seniors (LADA) et des services médicaux, tout en valoriser le potentiel foncier de la Commune.

Deux parcelles sont actuellement affectées en zone à des besoins publics : la parcelle n° 5 au nord du centre, qui dispose d'un potentiel constructible important, la parcelle n° 196 au sud, dont le potentiel constructible est fortement réduit par une ligne de transport électrique à haute tension. Cette parcelle nécessiterait par ailleurs un changement d'affectation pour être constructible. La Municipalité propose donc d'utiliser en priorité la parcelle n° 5 pour y développer environ 35 logements adaptés avec accompagnement ainsi que 700 m² pour une maison de santé en complément des cabinets médicaux de l'Ancien rural et 100 m² pour un centre d'accueil temporaire. La parcelle n° 196 serait développée à plus long terme et pourrait accueillir des logements abordables (LLM, LLA) pour environ 30 à 40 habitants supplémentaires.

Participants : 82 / 91. Thème imposé à 2 groupes. Thème choisi par 1 groupe supplémentaire.



Lors des votes, près de deux tiers des participants (62%) jugent le projet insatisfaisant. Si les participants soutiennent la création de logements adaptés, des services médicaux de proximités et une mixité sociale et intergénérationnelle, c'est l'emplacement géographique des LADA qui est jugé inadéquat. Les groupes de travail estiment que la proximité avec l'école générera trop de nuisances, notamment sonore avec les terrains de sports. Certains participants nuancent ces propos en estimant qu'il serait alors nécessaire que la Commune propose un véritable concept de mixité intergénérationnelle. Le risque de prétexter un futur agrandissement de l'école ainsi que l'accessibilité difficile due à la pente sont à nouveau mentionnés. Finalement, certains se questionnent sur l'intérêt de médecins à venir s'installer à Savigny.

Les participants proposent de :

- positionner les logements protégés et la maison de santé de manière plus accessible, sur la parcelle n° 196 ou au centre du village, et conserver le nord de la parcelle n°5 pour le développement de l'école ;
- effectuer une rocade entre le programme scolaire prévu dans l'Ancien rural et le programme de logement adaptés au nord de la parcelle n° 5 ;
- prioriser l'offre de logements adaptés pour les habitants de Savigny.

Plusieurs options ont été étudiées pour la création de logements destinés aux seniors.

Afin de pouvoir réaliser ces logements à court termes, le site choisi devra :

- Les sites évalués et écartés sont :

- Le nord de la parcelle n°5 (ancienne Coop provisoire) ressort comme la seule possibilité réaliste pour les raisons suivantes :

- Disponibilité du terrain, propriété de la Commune,
- Affectation et surface permettant la réalisation du programme ;
- Grande proximité avec les commerces et services du centre (environ 100 m jusqu'au forum) ;
- Maitrise communale de l'ensemble de la parcelle permettant de réaliser un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite sous forme de coulée verte jusqu'au centre.
- Absence de besoins scolaires à ce jour et possibilité de réaliser un étage supplémentaire sur les bâtiments existants.

Recommendations

- Développer des LADA sur la parcelle n° 5 ;
- Créer un cheminement en pente douce (max 6%) et sans escalier entre les LADA et le forum, avec arborisation et bancs.
- Développer en complément et à proximité des équipements sociaux médicaux.

Soin à apporter à l'aménagement

Documents

- Objectif Logement Savigny, Rapport final, Version du 27 mai 2019, iConsulting SA
- Étude de faisabilité LUP / LADA, 2025, Repetti Sàrl
- Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), Canton de Vaud
- Règlement communal du 27 février 1981 sur le plan d'extension et la police des constructions

Le projet de réaménagement de la place du Forum a pour objectif de disposer d'une meilleure gestion du stationnement, d'offrir un cadre de vie plus attractif et de sécuriser les différents déplacements. En effet, le site est actuellement pourvu de 98 places de parc, mais dont l'utilisation n'est pas homogène : si les places devant les commerces sont très utilisées, celles de l'arrière sont souvent libres. De nombreuses place sont par ailleurs utilisées pour du stationnement de longue durée, ce qui n'est pas leur vocation. Finalement, l'accès depuis le giratoire dispose d'une géométrie peut adaptée, voire dangereuse. La Commune s'est fixée pour objectif une diminution minimale du nombre de places de parc, avec un minimum de 76 places à maintenir, correspondant à l'utilisation réelle du parking. Les accès pourraient être revus tout comme le réaménagement des espaces de stationnement. Les spécialistes de la mobilité ont produit plusieurs variantes dont les avantages et les inconvénients sont explicités. Une variante, proposant un remaniement complet, est mise en avant pour la qualité des espaces qu'elle permettrait, bien que les coûts soient supérieurs aux autres variantes.

Graphique circulaire illustrant la répartition des avis exprimés par les participants. Les données sont les suivantes :

Catégorie	Nombre de participants	Pourcentage
Rien à dire	12	15%
Ajustements mineurs	11	14%
Adaptations raisonnables	8	10%
Lacunes importantes	8	10%
Projet à revoir	40	51%

- Maintenir les places de parc au Forum afin de ne pas fragiliser l'existence des commerces ainsi que réserver les places de l'arrière pour les employés des commerces du Forum ;

- mettre en place des mesures permettant d'éviter le stationnement indésirable : limiter la durée de stationnement ; éviter l'utilisation par les clients de la Coop ou par les locataires des appartements au-dessus de la Coop ; créer un P+R pour les pendulaires ; obliger les propriétaires à créer des places de parc sur leur terrain ;
- prévoir des aménagements « climat compatible », mais pas au détriment du stationnement ;
- étudier la possibilité de créer un parking sous-terrain au Forum ou créer un parking au nord de la parcelle n° 5 ;
- au vu des investissements nécessaires, étudier l'option de remplacer le Forum par des logements protégés et des services de proximité.

Commentaires

L'étude réalisée par Transitec a démontré que le nombre de place de parc est supérieur à la demande et que les places à l'arrière ou sur la terrasse du Forum sont très peu utilisées.

Après vérification auprès de la Coop, chaque logement de l'immeuble bénéficie d'au moins une place de parc dans le parking souterrain de la Coop. Il n'est cependant pas exclu que certains habitants de cet immeuble possèdent plusieurs véhicules et stationnent sur la place du Forum. Le nombre de place concerné devrait cependant être anecdotique.

La création d'un P+R est à l'étude.

Le règlement communal du 27 février 1981 sur le plan d'extension et la police des constructions fixe déjà des contraintes pour les propriétaires avec au minimum une place de stationnement par logement (art. 80).

La création d'un parking souterrain est estimée à environ CHF 100'000-120'000.- par place. Ces coûts seraient difficilement supportables par la Commune et les places devraient être louées autour des CHF 500.- par mois pour rentabiliser le projet. Dans le contexte de Savigny, où le nombre de places est déjà suffisant, il y a peu de chance que ces places en location trouvent preneur à un tel tarif. Monsieur prix (Confédération) a par ailleurs estimé que de tels prix ne sont pas acceptables pour du stationnement public.

Recommandation

- Dans un premier temps et afin de vérifier la problématique du stationnement longue durée ou du stationnement qui ne serait pas en lien direct avec les commerces, mettre en place une tarification du stationnement (éventuellement première heure gratuite).
- Dans un second temps, réévaluer le besoin en stationnement une fois la tarification mise en place.

Documents

- Concept d'aménagement et atelier participatif, 2019, urbaplan SA/Christe & Gygax Ingénieurs Conseils SA
- Étude de faisabilité Réaménagement de la place du Forum, 2025, Transitec SA
- Parkings d'échange (P+R et B+R) du district Lavaux-Oron, Étude de planification, décembre 2022, RR&A SA - Ingénieurs-conseils en mobilité
- Règlement communal du 27 février 1981 sur le plan d'extension et la police des constructions



12. Conclusion

L'atelier sur la vision communale et les développements futurs a permis de présenter et confronter les principaux défis et orientations en termes de développement territorial à une partie de la population. L'atelier a rencontré un franc succès avec une centaine de participantes et de participants inscrits et présents lors de la soirée. Le système mis en place a bien fonctionné : sur une centaine de personnes présentes, 87 ont effectué un vote électronique avec leur appareil mobile, auxquels il faut ajouter quatre formulaires « papier » rendus. Le total des répondantes et répondants s'est donc porté à 91. Par ailleurs, certaines personnes, en couple, ont choisi l'option d'un vote pour deux, tandis que d'autres n'ont pas voté pour tous les thèmes.

Les thèmes qui ont suscité le plus de votes sont la démographie et l'emploi (85) ; le paysage et la biodiversité (85) et l'adaptation aux changements climatiques (84) tandis que celui qui a amené le moins d'intérêt est la zone d'activité de la Claie-aux-Moines (74). Les autres thèmes se situent dans une fourchette de 80 à 82 votes. Les propositions des quatre thèmes généraux de la vision ont reçu un accueil favorable de la majorité des participants et les deux thèmes localisés (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines) ont généré des propositions intéressantes. Il faut cependant relever que lors du travail de groupes, les discussions des participants ont souvent dévié sur les thèmes plus concrets que sont les logements d'utilité publique et le réaménagement de la place du Forum.

Lors du travail de groupe, c'est le réaménagement de la place du Forum qui a suscité le plus de réaction, notamment la question du maintien des places de stationnement, voire de leur extension. Si les participants reconnaissent l'intérêt d'un réaménagement de la place du Forum, ils ne souhaitent pas une diminution du stationnement qui, selon eux, péjorerait de manière trop forte les commerces et les personnes à mobilité réduite. Du côté des logements d'utilité publiques, les participants sont favorables à leur création ainsi qu'à la valorisation des terrains communaux. Cependant, ils questionnent fortement les emplacements proposés qu'ils jugent peu adaptés pour des raisons d'accessibilités ou de nuisances.

Pour donner suite à cet atelier, la Municipalité et ses mandataires vont affiner la vision communale en prenant en compte les remarques et observations des participants. La vision communale sera ensuite finalisée et rendue publique.



Annexes



Présentation de l'atelier et résultats des votes.

